

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 1er avril 2021
Rapporteur :
Monsieur Daniel LE BIGOT

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 12/04/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2021
(accusé de réception du 09/04/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession gratuite au profit du Conseil départemental

—————

Au titre d'une régularisation foncière en bordure de la RD 783A, la ville cède au Conseil départemental, à titre gratuit, deux emprises d'une surface totale de 37 m².

Dans le cadre de la vente de parcelles à Kervilier/Keradenec, il s'avère nécessaire de procéder à une régularisation foncière avec le Conseil départemental consistant en la cession à son profit de deux emprises de 37 m² au total, à prendre sur la parcelle cadastrée section DI numéro 228p située le long de la RD 783A.

Ces terrains situés dans l'emprise du giratoire de Gutenberg sont nécessaires au bon fonctionnement de la voie (chaussée et dépendance).

Les frais afférents à la transaction seront à la charge de l'acquéreur ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'approuver la cession par la commune, à titre gratuit, au profit du Conseil départemental de deux emprises de 37 m² environ à prendre sur la parcelle cadastrée section DI numéro 228p ;

2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.